

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 JANVIER 2021 à 20h30

Nombre de membres en exercice : 15 nombre de présents : 14 votants : 15
Date de la convocation : 05 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze janvier, à 20 H 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqué, se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Mme HELBERT Marie-Claude, Maire.

Etaient présents : HELBERT Marie-Claude, CHAUVIN Christophe, HOUDU Philippe, BOURDAIS Sébastien, MASSON Florian, LEROUX Florian, DUPUY Julien, GEORGET Yoann, BOISBOUVIER Nadine, COTTIER Bruno, TRILLOT Claude, RUAULT Simone, NOUET Cécile, LECOCQ Marie-Claire,

Absent excusé : COLLET Nathalie pouvoir à HELBERT Marie-Claude.

Etait absent : /

Secrétaire de séance : RUAULT Simone

Approbation de la réunion du 03 décembre 2020

Aménagement bourg

Présentation des plans projet, modifications à apporter :

- Suppression du plateau rue d'Anjou / rue des Tonneliers
- Suppression écluse rue d'Anjou
- Maintien de l'écluse route de Villiers-Charlemagne, marquage au niveau du carrefour au lieu du plateau
- Pas d'aménagement Rue des Vignes dans un premier temps
- Prévoir les arrivées électriques pour l'éclairage autour de l'église
- Voir pour installation d'une borne recharge électrique
- Limitation à 30km/h et création de priorité à droite
-

Terrain SCI DELESP

Suite au Conseil Municipal du 03 décembre, Mme le Maire a fait suivre à la SCI DELESP la proposition d'achat des parcelles cadastrées section A 662, 1048, 1126 et 1138, situées rue du Noyer d'un montant de 3 000 € net vendeur. La SCI a accepté l'offre d'achat des parcelles.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'achat du terrain.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** l'achat de la parcelle au montant de 3 000 €,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'acte de vente, avec faculté de délégation à tous clercs de notaire de l'étude pour l'acte de vente.

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 03 décembre, il a été délibéré de demander des devis pour la viabilisation du lot, constitué des parcelles A 662, 048, 1126 et 1138.

Devis de viabilisation pour un raccordement :

Réseaux / service	Montant HT	Montant TTC
Electricité / T.E.M.	3 512.00 €	3 512.00 €
EAP / Service des eaux Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez	3 508.90 €	4 210.68 €
Assainissement / Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez	1 364.64 €	1 500.00 €
Eaux pluviales / Commune / Entreprise Bossuet	1 098.10 €	1 317.72 €
Télécom / TEM	1 294.00 €	1 552.80 €
Total	10 777.64 €	12 093.20 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** les devis de viabilisation de la parcelle située rue du Noyer pour un montant de 10 777.614 € HT soit 12 093.20 € TTC
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les différents devis et documents nécessaires à la mise en place des travaux.

Droit de préemption

- **ZAD**

La ZAD (Zone d'Aménagement Différé) prendra fin le 19/07/2021, il faudra soit la renouveler ou créer un droit de préemption.

- **La Chauvinière**

La commune a reçu un mail d'une étude notariale suite à une vente de parcelles entre HESTAULT/LEBLANC/MARCILLAC, la commune est concernée par une partie de terrain, Mme Le Maire propose que la rectification cadastrale soit régularisée par un acte notarial, le montant de l'acte est de 250 €, cette somme sera prise en charge par moitié par le vendeur et l'autre part par la commune de Ruillé Froid Fonds.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'acte de régularisation, avec faculté de délégation à tous clercs de notaire de l'étude pour l'acte de vente.

Location bâtiment communaux, le Camélia – 4 rue du Calvaire

Suite à la fermeture des restaurants madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider la gratuité des loyers pour les mois de janvier, février et mars.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de valider la gratuité des loyers du restaurant « le Camélia » pour les mois de janvier, février et mars.

Achat parcelle propriété CHOPRIE rue des Vignes (A 890p, 888, 615p).

Suite au dernier Conseil Municipal, Mme le Maire a proposé à l'indivision CHOPRIE d'acheter l'ensemble de la propriété pour un montant de 30 000€ net vendeur. L'offre n'a pas été retenue par l'indivision.

L'indivision CHOPRIE propose de vendre la partie habitation de cette propriété à une SCI et le terrain sera acheté par la commune, parcelle cadastrées A 890p, 888 et 615p pour un montant de 10 000€ net vendeur.

Un bornage est à prévoir pour créer des nouvelles parcelles afin d'acter la vente.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette proposition.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la proposition d'achat des parcelles, d'un montant de 10 000 € net vendeur.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'acte de régularisation, avec faculté de délégation à tous clercs de notaire de l'étude pour l'acte de vente.

Agence France Presse

Suite au prix d'Amérique gagné en 2015, des photos ont été publiées sur le site internet de la commune de Ruillé Froid Fonds. Sur ces photos l'Agence France Presse détient les droits exclusifs d'exploitation.

La commune a reçu un courrier recommandé pour « une demande de réparation contre toutes reproductions intégrales ou partielles faites sans son consentement, consécutives d'acte de contrefaçon ». Le dédommagement demandé est de 812 €. Après négociation, le montant du dédommagement demandé est de 550 €.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette somme.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de dédommager l'Agence France Presse d'un montant de 550 €

Gardiennage église

Mme le Maire informe qu'au 1er janvier 2021 Mme GUERIN Sylvie sera en charge de l'ouverture et fermeture de l'église tous les jours de la semaine.

Une indemnité lui sera versée tous les trimestres. Le montant de l'indemnité est fixé par la préfecture. Nous sommes en attente du tarif pour 2021. Pour rappel en 2020 l'indemnité est de 476.82 €

Antenne radiotéléphonie

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'occupation privative du domaine public pour l'installation d'une antenne radiotéléphonique sur le domaine public de la commune, terrain situé chemin rural n° 29. Le terrain mis à disposition est de 48 m².

Cette convention est à signer la Commune de Ruillé Froid Fonds et Phoenix France Infrastructure pour une durée de 12ans.

Une redevance annuelle d'un montant de 1 500€ sera versée et indexée de 1% chaque année. Cette redevance sera exigible au 30 juin de chaque année.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** ladite convention,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention.

Cimetière

Agrandissement du jardin du souvenir, le conseil municipal autorise Mme le Maire à faire une demande de devis à l'entreprise Normand pour la pose de 5 cavurnes supplémentaires.

Questions diverses ou imprévues.

Achat terrain propriété de M. DE BELECOURT

Mme le Maire propose l'achat de la parcelle cadastrée section C n° 728 et C n° 670 d'une superficie de 14 355 m² pour un montant de 20 000€ net vendeur, propriété de M. DE BELLECOURT Guy.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette proposition.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la proposition d'achat de la parcelle cadastrée section C n° 728 et C n° 670 pour un montant de 20 000 € net vendeur.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'acte de régularisation, avec faculté de délégation à tous clercs de notaire de l'étude pour l'acte de vente.

Vente domaine public au profit de M. et Mme GUILLEMIN Christian

Suite à la présentation des plans du bornage de la parcelle A n° 914, plusieurs riverains se trouvent concernés par l'emplacement d'un mur mal positionné.

A vu de ces plans le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité DÉCIDE de laisser les frais de bornage aux acquéreurs.

Madame le Maire indique avoir épuisée l'ordre du jour et il est demandé aux Conseillers qui le souhaiteraient de faire part de leurs questions éventuelles.

M. LEROUX Florian, souhaite informer le Conseil Municipal qu'il souhaite démissionner de sa place de conseiller municipal, et remet également sa lettre de démission à Mme le Maire.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22h35.